



ÉLECTIONS PROVINCIALES 2026

CAHIER DE REVENDICATIONS



Association des étudiantes et des étudiants
de Laval inscrits aux études supérieures

À PROPOS DE L'ÆLIÉS :

L'ÆLIÉS représente les étudiantes et étudiants inscrits aux cycles supérieurs de l'Université Laval. Elle a pour mission la défense des droits et des intérêts de ses membres dans les sphères universitaire et sociale.

Mention de l'IA

Le présent document a été élaboré avec le concours d'un outil d'intelligence artificielle. L'ensemble des informations qu'il contient a fait l'objet d'une vérification rigoureuse.

Crédits

Recherche et rédaction : Mouhamed NIANE, Président

Sous la direction du : Comité exécutif

Mise en page : Salia Dramé, attaché aux communications

Rappel des revendications

Thème 1 : Accessibilité et conditions de vie étudiante

Revendication : Que le gouvernement du Québec augmente l'enveloppe de l'Aide financière aux études afin que les frais de subsistance reconnus reflètent le coût réel de la vie étudiante aux cycles supérieurs, en ciblant un taux d'effort inférieur à 30 % pour le logement et en indexant ces paramètres annuellement.

Revendication : Que le gouvernement du Québec indexe le revenu protégé de l'AFE au niveau du salaire minimum et simplifie le processus de demande pour augmenter le taux de participation.

Revendication : Que le gouvernement du Québec instaure un programme permanent de financement de logements étudiants abordables à but non lucratif et crée un registre provincial des loyers.

Revendication : Que le gouvernement du Québec rémunère l'ensemble des stages obligatoires des personnes étudiantes aux cycles supérieurs dans tous les secteurs, et mette en place des mesures garantissant leur rémunération dans le secteur privé.

Thème 2 : Financement de la recherche et de l'enseignement supérieur

Revendication : Que le gouvernement du Québec procède à un réinvestissement structurel dans le financement de fonctionnement des universités, sans hausse des droits de scolarité, et hausse significativement l'enveloppe du Plan québécois des infrastructures.

Revendication : Que le gouvernement du Québec augmente le financement des Fonds de recherche du Québec afin de financer l'ensemble des demandes de bourses recommandées et d'augmenter la valeur des bourses pour les aligner sur les standards fédéraux

Revendication : Que le gouvernement du Québec établisse un financement permanent pour soutenir l'adaptation des universités aux transformations engendrées par l'intelligence artificielle.

Thème 3 : Communautés étudiantes

Revendication : Que le gouvernement du Québec rétablisse le Programme de l'expérience québécoise Volet diplômés, cesse d'imposer des quotas de CAQ par université, et instaure un prix plafond sur les frais de scolarité de la communauté étudiante internationale.

Revendication : Que le gouvernement du Québec augmente les subventions de soutien aux étudiantes et étudiants autochtones, finance la Maison des savoirs et appuie l'autodétermination éducative des Premiers Peuples.

Thème 4 : Sécurité et bien-être sur les campus

Revendication : Que le gouvernement du Québec finance une enquête nationale sur les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur, interdise les relations intimes en contexte de rapport d'autorité, et crée un programme de soutien financier pour les organismes de prévention des VACS.

Revendication : Que le gouvernement du Québec reconduise le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur pour la période 2026-2031, avec des investissements indexés à l'inflation.

Thème 5 : Environnement et mobilité durable

Revendication : Que le gouvernement du Québec revoie à la hausse ses cibles de réduction des émissions de GES et planifie des investissements considérables pour atteindre ces nouvelles cibles.

Revendication : Que le gouvernement du Québec maintienne son marché du carbone sans en assouplir les règles.

Revendication : Que le gouvernement du Québec s'oppose formellement à tout projet de pipeline ou de gazoduc traversant le territoire québécois, y compris le projet de Marinvest Énergie.

Revendication : Que le gouvernement du Québec abandonne définitivement le projet de troisième lien routier entre Lévis et Québec, et priorise plutôt les investissements dans le transport collectif structurant.

Introduction

Les prochaines élections provinciales d'octobre 2026 représentent une occasion déterminante pour la communauté étudiante québécoise de faire valoir ses intérêts auprès des partis politiques. L'Association des étudiantes et étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS) représente l'ensemble des personnes inscrites aux cycles supérieurs de l'Université Laval : maîtrise, doctorat et diplômes d'études supérieures spécialisées.

Les personnes étudiantes aux cycles supérieurs occupent une position singulière dans l'écosystème universitaire québécois. Elles sont simultanément étudiantes et productrices de savoir, formatrices et chercheuses, souvent enseignantes et auxiliaires de recherche. Elles contribuent de manière déterminante à la vitalité scientifique, culturelle et économique du Québec. Pourtant, leurs conditions de vie et de travail demeurent marquées par une précarité structurelle que les politiques publiques actuelles peinent à corriger : bourses insuffisantes par rapport au coût de la vie, crise du logement sans précédent, stages non rémunérés, accès insuffisant aux services psychosociaux, et conditions d'encadrement inégales.

Ces réalités sont amplifiées pour certains groupes : les personnes étudiantes internationales, confrontées à des politiques migratoires restrictives qui compromettent leur avenir au Québec ; les personnes étudiantes autochtones, qui font face à des obstacles systémiques persistants dans leur accès et leur persévérance aux études ; et les personnes étudiantes avec des responsabilités parentales, qui peinent à concilier leurs engagements familiaux avec les exigences particulièrement intenses des cycles supérieurs.

Ce cahier de revendications est le fruit d'un travail d'analyse et de consultation mené par l'AELIÉS en vue des élections provinciales. Il s'appuie sur des données primaires issues d'organismes gouvernementaux, d'instituts de recherche indépendants et d'enquêtes scientifiques, en les croisant avec les réalités propres aux cycles supérieurs de l'Université Laval. Il s'articule autour de quatre thèmes : l'accessibilité et les conditions de vie étudiante, le financement de la recherche et de l'enseignement supérieur, les communautés étudiantes, et la sécurité et le bien-être sur les campus.

L'AELIÉS appelle l'ensemble des partis politiques à prendre des engagements concrets, chiffrés et mesurables envers les personnes étudiantes aux cycles supérieurs, et s'engage à évaluer publiquement ces engagements dans le cadre de la campagne électorale 2026. Elle invite par la même occasion ses membres à s'informer, à participer aux débats publics et à exercer pleinement leur droit de vote.

Thème 1 : Accessibilité et conditions de vie étudiante

La précarité financière est l'une des réalités les plus prégnantes de la vie étudiante aux cycles supérieurs au Québec. Contrairement aux idées reçues, les personnes étudiantes aux cycles supérieurs ne sont pas toutes financièrement soutenues par des bourses suffisantes ou des emplois stables. Beaucoup jonglent avec des sources de revenus fragmentées : bourses partielles, auxiliaariats d'enseignement, emplois à temps partiel, dans un contexte où le coût de la vie a augmenté bien plus vite que les montants prévus par les programmes d'aide. Ce thème aborde trois leviers essentiels pour améliorer concrètement leur situation : l'aide financière aux études, le logement et la rémunération des stages.

1.1 Aide financière aux études

Le programme d'Aide financière aux études (AFE) constitue le principal filet de sécurité financière pour les personnes étudiantes au Québec. Or, ce programme présente des lacunes structurelles profondes qui le rendent insuffisant pour répondre aux besoins réels des personnes inscrites aux cycles supérieurs, particulièrement dans le contexte d'inflation et de hausse du coût de la vie observé depuis 2021.

La première lacune concerne les frais de subsistance reconnus. Pour l'année 2025-2026, le montant maximal reconnu pour une personne ne vivant pas chez ses parents s'élève à 1 387 \$ par mois¹. Or, une analyse de l'Observatoire québécois des inégalités commandée par le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) établissait que les dépenses mensuelles totales des personnes étudiantes vivant à Québec atteignaient en moyenne 2 366 \$ en 2022². À cette date, les frais de subsistance reconnus ne couvraient donc que 43 % des besoins réels. Compte tenu de la hausse des loyers enregistrée, ce pourcentage s'est encore dégradé.

Le CCAFE, dont le mandat est précisément de conseiller la ministre de l'Enseignement supérieur sur l'accessibilité financière, a exercé en octobre 2025 son droit de réserve ; une mesure exceptionnelle dans l'histoire de cet organisme, refusant d'appuyer les modifications proposées par la ministre qu'il jugeait insuffisantes pour assurer une véritable accessibilité financière aux études.

La deuxième lacune majeure concerne le revenu protégé. Ce paramètre, établi en 2004 pour correspondre à 35 heures par semaine au salaire minimum, n'a pas suivi l'évolution du salaire minimum au cours des deux dernières décennies. Pour 2025-2026, si le revenu protégé avait suivi cette évolution, le seuil annuel se situerait à 19 592 \$ au lieu de 14 112 \$, soit un écart de 5 480 \$³. En pratique, ce décalage signifie que des milliers de personnes étudiantes qui travaillent pour subvenir à leurs besoins voient leur aide financière diminuée au-delà de ce qui est justifié par leur situation réelle.

¹ Gouvernement du Québec. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/aide-financiere-etudes/prets-bourses/annee-en-cours/0000-Aide-votre-portee-2025-2026.pdf>

² CCAFE. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/organismes-lies/CCAFE/avis-modifications-programmes-afe-2025-2026.pdf>

³ Ibid.

Le CCAFE recommande depuis plusieurs années cet ajustement sans que le gouvernement y donne suite. La conséquence directe de ces deux lacunes est une sous-utilisation massive du programme. Le nombre de demandes d'aide financière a chuté de 27,9 % entre 2015-2016 et 2023-2024⁴. La seule année 2022-2023, l'écart entre le budget prévu (1,1 G\$) et les dépenses réelles (877,1 M\$) atteignait 240,3 M\$, retournés au fonds consolidé du gouvernement⁵. Ces montants inutilisés illustrent non pas que les personnes étudiantes n'ont pas besoin d'aide, mais que le programme est devenu trop complexe ou trop peu avantageux pour justifier une demande.

Revendication : Que le gouvernement du Québec augmente l'enveloppe de l'Aide financière aux études afin que les frais de subsistance reconnus reflètent le coût réel de la vie étudiante aux cycles supérieurs.

Revendication : Que le gouvernement du Québec indexe le revenu protégé de l'AFE au niveau du salaire minimum en vigueur et simplifie le processus de demande pour augmenter le taux de participation parmi les personnes étudiantes admissibles.

1.2 Logement étudiant

La crise du logement affecte l'ensemble de la population québécoise, mais elle frappe avec une intensité particulière la communauté étudiante, dont les revenus sont structurellement limités et les situations résidentielles précaires. Les personnes étudiantes aux cycles supérieurs, qui ne peuvent généralement pas se permettre de rester dans les résidences universitaires ni d'accéder à la propriété, sont parmi les plus exposées aux effets de cette crise.

Selon l'Enquête sur les logements locatifs de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) publiée en décembre 2025, le loyer moyen au Québec a atteint 1 232 \$ par mois, soit bien au-delà de l'Indice des prix à la consommation pour la même période (3,2 %)⁶. Dans la région métropolitaine de Québec, cette hausse a atteint 9,7 %, portant le loyer moyen à 1 227 \$. Pour ne pas dépasser le taux d'effort de 30 % recommandé par la SCHL, un ménage locataire dans la région de Québec doit disposer d'un revenu annuel d'au moins 49 080 \$⁷. La grande majorité des personnes étudiantes, dont les revenus proviennent de bourses partielles, d'auxiliariats et d'emplois à temps partiel, se situe bien en deçà de ce seuil.

La situation est d'autant plus préoccupante que les logements disponibles à la location sur le marché libre sont systématiquement plus chers que les logements occupés. Dans la région de Québec, les données de la SCHL montrent que le taux d'inoccupation, bien qu'en hausse à 2,4 % en 2025, demeure insuffisant pour normaliser le marché, le seuil généralement considéré comme équilibré étant de 3 %. Cette hausse du taux d'inoccupation est d'ailleurs en partie liée à la diminution des inscriptions étudiantes internationales consécutive aux nouvelles politiques migratoires, et non à une amélioration structurelle de l'offre abordable.

⁴ Goudreault, Z. Près d'un demi-milliard inutilisé en aide financière aux études en six ans. *Le Devoir*, 19 avril 2024. <https://www.ledevoir.com/actualites/education/811249/education-pres-demi-milliard-inutilise-aide-financiere-etudes-six-ans>

⁵ Ibid, <https://www.ledevoir.com/actualites/education/811249/education-pres-demi-milliard-inutilise-aide-financiere-etudes-six-ans>

⁶ Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). *Enquête sur les logements locatifs : Québec, 2025. Décembre 2025.* Ibid FRAPRU. *Rapport de la SCHL : La pénurie de logements se résorbe, mais la crise s'aggrave dangereusement.* 11 décembre 2025.

⁷ Ibid. <https://www.frapru.qc.ca/schl2025/>

L'enquête PHARE de l'UTILE (2021) révélait déjà que 64 % des personnes étudiantes locataires au Québec consacraient plus de 30 % de leurs revenus au logement⁸. Le projet L'Ardoise de l'UTILE à Québec, premier immeuble de logements étudiants abordables dans la ville, illustre parfaitement l'ampleur du problème : lors de son ouverture en 2023, il a reçu plus de 600 candidatures pour 204 logements disponibles. Pour 2024-2025, plus de 400 candidatures ont été soumises pour une vingtaine de places libres seulement, soit 20 fois plus de demandes que d'offres⁹.

L'opacité du marché locatif aggrave par ailleurs la situation. Selon une étude de Léger pour l'organisme Vivre en Ville (2025), 81 % des locataires québécois ignorent le loyer payé par la personne locataire précédente dans leur logement¹⁰. Cette méconnaissance favorise les hausses abusives lors des changements de locataires, une réalité qui touche particulièrement les personnes étudiantes, dont la mobilité résidentielle est fréquente. Un registre provincial des loyers permettrait de corriger cette asymétrie d'information et de limiter les hausses injustifiées.

Revendication : Que le gouvernement du Québec instaure un programme structurant et permanent permettant de financer des projets de logements abordables à but non lucratif dédiés exclusivement à la communauté étudiante.

Revendication : Que le gouvernement du Québec crée un registre provincial des loyers aisément accessible au grand public afin d'assurer la transparence du marché locatif et de limiter les hausses abusives lors des changements de locataires.

1.3 Rémunération des stages

La non-rémunération des stages constitue l'une des manifestations les plus concrètes et les plus injustes de la précarité étudiante. Des milliers de personnes étudiantes effectuent chaque année des centaines d'heures de travail qualifié, en laboratoire clinique, en milieu scolaire, en centre de recherche, en organisme communautaire, sans recevoir aucune rémunération. Cette situation est tolérée au nom d'une logique de formation, alors même que le travail accompli par les stagiaires a une valeur économique réelle et répond à des besoins réels des milieux qui les accueillent.

Une étude de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) publiée en octobre 2023 établit que 84 % des stagiaires au niveau postsecondaire ne reçoivent pas une pleine rémunération pour leur travail¹¹. Cette réalité est profondément genrée : 64 % des stagiaires universitaires sont des femmes (74 % au collégial, selon les données 2017-2018)¹².

8 UTILE. Le logement étudiant au Québec : Rapport de recherche PHARE 2021. Janvier 2022. https://uploads-ssl.webflow.com/604e1456a8cd2bab84c72bc8/620ff94ec846804b18b5e4ca_Rapport_PHARE2021.pdf

9 UTILE. Le logement étudiant à Québec : ÉCLAIR Québec 2024. https://cdn.prod.website-files.com/604e1456a8cd2bab84c72bc8/665a98bab2315a9df18b824b_%C3%89CLAIR%20QU%C3%89BEC%2031-05-2024.pdf

10 Vivre en Ville / Léger. Nouvelle étude sur le marché résidentiel locatif : pertinence du Registre des loyers. 2025. <https://vivreenville.org/nos-positions/communiqués/communiqués/2024/nouvelle-etude-leger-sur-le-marche-residentiellocatif-reductiondeloyer-de-600-par-mois-des-preuves-concretes-de-la-pertinence-du-registre-des-loyers.aspx>

11 Lokrou, M.-L. et Posca, J. Estimation des coûts d'une rémunération des stages au niveau postsecondaire. IRIS, octobre 2023. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/remuneration-stages/>

12 Fédération des femmes du Québec. Les conditions de stage étudiant : une question de genre. 2025. <https://ffq.qc.ca/portfolio-items/les-conditions-de-stage-etudiant-une-question-de-genre/>

Les stages non rémunérés se concentrent massivement dans les domaines à prédominance féminine, soit la santé, l'éducation, les services sociaux et le travail social, tandis que les stages dans des domaines à prédominance masculine comme le génie ou l'informatique sont systématiquement mieux rémunérés. Selon les données recueillies par TVA Nouvelles en 2025, les stagiaires en génie peuvent recevoir jusqu'à 25 \$ de l'heure, tandis que leurs homologues en soins infirmiers ou en enseignement ne reçoivent rien¹³.

La non-rémunération des stages crée également des inégalités d'accès à la profession. Les personnes étudiantes qui ne peuvent pas se permettre de travailler sans revenu pendant leur stage, celles qui n'ont pas de filet familial, qui ont des enfants à charge, ou qui doivent rembourser des dettes, sont contraintes soit d'abandonner leur stage, soit de cumuler stage et emploi au détriment de leur santé et de leur réussite académique. Ces inégalités reproduisent et amplifient les inégalités socioéconomiques préexistantes.

L'IRIS estimait en 2023 que la rémunération de l'ensemble des stages dans le secteur public coûterait entre 388 M\$ et 501,5 M\$ au gouvernement, selon que l'on calcule sur la base du salaire minimum (18,50 \$ de l'heure) ou du salaire de la fonction publique (23,71 \$ de l'heure). Pour le secteur privé, le coût serait entre 173,5 M\$ et 237 M\$¹⁴. Ces montants doivent être mis en perspective : le gouvernement consacrait déjà 69,6 M\$ en 2023 en crédits d'impôt aux entreprises privées qui accueillent des stagiaires¹⁵. La non-rémunération est donc un choix politique, non une contrainte financière incontournable.

Il convient de rappeler que le gouvernement du Québec avait lui-même annoncé en 2024 son intention de rémunérer les stages en enseignement, avant de reculer en avril 2025 en invoquant des contraintes budgétaires¹⁶, et ce, malgré deux motions adoptées à l'unanimité à l'Assemblée nationale en faveur de la rémunération des stages.

Revendication : Que le gouvernement du Québec rémunère l'ensemble des stages obligatoires des personnes étudiantes aux cycles supérieurs dans les secteurs public et communautaire, et mette en place des mesures garantissant leur rémunération dans le secteur privé, notamment par la bonification des crédits d'impôt pour stage en milieu de travail assortie d'une obligation de rémunérer.

13 TVA Nouvelles. Des stages pour emploi typiquement masculin rémunérés pour les hommes, non rémunérés pour les femmes, 21 septembre 2025. <https://www.tvanouvelles.ca/2025/09/21/des-stages-pour-emploi-typiquement-masculin-remunereres-pour-les-hommes-gratuits-pour-les-femmes—linegalite-salariale-commence-des-les-etudes-superieures>

14 Lokrou, M.-L. et Posca, J. Estimation des coûts d'une rémunération des stages au niveau postsecondaire. IRIS, octobre 2023. UTILE. Le logement étudiant au Québec : Rapport de recherche PHARE 2021. Janvier 2022. https://uploads-ssl.webflow.com/604e1456a8cd2bab84c72bc8/620ff94ec846804b18b5e4ca_Rapport_PHARE2021.pdf

15 Ibid. https://uploads-ssl.webflow.com/604e1456a8cd2bab84c72bc8/620ff94ec846804b18b5e4ca_Rapport_PHARE2021.pdf

16 Sioui, M.-M. Québec recule sur son intention de rémunérer les stages en enseignement. Le Devoir, 29 avril 2025. <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/873259/quebec-recule-intention-remunerer-stages-enseignement>

Thème 2 : Financement de la recherche et de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur et la recherche universitaire sont au cœur du projet de société québécois. Les universités forment les professionnelles et professionnels dont le Québec a besoin, produisent les savoirs qui guident les décisions collectives, et contribuent à l'innovation technologique, sociale et culturelle. Pourtant, le réseau universitaire québécois fait face depuis plusieurs années à un sous-financement structurel chronique qui compromet sa capacité à remplir cette mission. Ce thème aborde trois enjeux directement liés au financement de la recherche et de l'enseignement supérieur, tous trois d'une importance capitale pour les personnes étudiantes aux cycles supérieurs.

2.1 Financement des universités

Le réseau universitaire québécois souffre d'un sous-financement structurel persistant. Le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) évalue cet écart à plus de 1 G\$ par rapport aux universités du reste du Canada¹⁷. Cet écart se traduit concrètement par des compressions dans les services aux étudiantes et étudiants, une surcharge de travail pour le corps professoral, une dégradation des conditions d'encadrement aux cycles supérieurs, et une incapacité à investir dans les infrastructures et les équipements nécessaires à une recherche de calibre international.

Le budget 2025-2026 du gouvernement du Québec a aggravé cette situation en gelant le financement de fonctionnement des universités, les forçant à absorber l'inflation et les hausses salariales déjà négociées sans ressources supplémentaires. Ce gel est survenu simultanément à la diminution imposée de la population étudiante internationale, entraînant une perte de revenus estimée à 200 M\$ pour les années 2024-2025 et 2025-2026, à laquelle s'ajoutaient 25 M\$ en impacts anticipés des tarifs douaniers selon le BCI¹⁸. Bien que le budget 2026-2027 ait corrigé partiellement le tir en haussant de 5,5 % les crédits alloués à l'enseignement universitaire, ce que le BCI a qualifié de « mouvement dans la bonne direction »¹⁹, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) juge que ces mesures ne corrigent pas le sous-financement structurel.

À ce sous-financement de fonctionnement s'ajoute un déficit d'entretien des infrastructures universitaires qui atteint désormais 1,55 G\$, selon le Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures (PAGI) 2025-2026. Les données du budget 2024-2025 indiquent que 44 % des établissements universitaires sont considérés en mauvais état²⁰. Cette dégradation touche directement les laboratoires de recherche, les bibliothèques et les espaces de travail des personnes étudiantes aux cycles supérieurs.

17 Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Budget du Québec 2025-2026 : L'enseignement universitaire québécois perd à nouveau du terrain. Newswire, 25 mars 2025. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/budget-du-quebec-2025-2026-l-enseignement-universitaire-quebecois-perd-a-nouveau-du-terrain-872999356.html>

18 Ibid.

19 Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Budget du Québec 2026-2027 : Un mouvement dans la bonne direction. Newswire, 18 mars 2026. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/budget-du-quebec-2026-2027-un-mouvement-dans-la-bonne-direction-891131600.html>

20 Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Budget du Québec 2026-2027 : Un mouvement dans la bonne direction. Newswire, 18 mars 2026. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/budget-du-quebec-2026-2027-un-mouvement-dans-la-bonne-direction-891131600.html>

Bien que le budget 2026-2027 prévoit un ajout de 260,9 M\$ sur le Plan québécois des infrastructures 2026-2036, ce montant demeure nettement insuffisant pour résorber un déficit accumulé de 1,55 G\$²¹.

Le sous-financement des universités a par ailleurs des effets directs sur les droits de scolarité. Depuis le printemps érablé de 2012, les droits de scolarité pour les personnes étudiantes québécoises de premier cycle ont augmenté de 39,6 %, passant de 2 168 \$ à 3 027 \$ pour 30 crédits. Selon l'IRIS, entre 2011-2012 et 2023-2024, la part du gouvernement québécois dans le financement des universités est passée de 68,8 % à 63,3 %, tandis que la contribution des revenus étudiants est passée de 23,4 % à 28,7 %. L'ÆLIÉS s'oppose à toute nouvelle hausse des droits de scolarité et demande que le réinvestissement public permette au contraire de réduire la contribution étudiante.

Revendication : Que le gouvernement du Québec procède à un réinvestissement structurel dans le financement de fonctionnement des universités afin de combler l'écart avec les universités du reste du Canada, de garantir la qualité de l'enseignement et le maintien des services aux personnes étudiantes, et ce, sans hausse des droits de scolarité.

Revendication : Que le gouvernement du Québec hausse significativement l'enveloppe du Plan québécois des infrastructures pour remédier au déficit d'entretien des bâtiments universitaires, en accordant une priorité aux laboratoires de recherche et aux espaces de travail des cycles supérieurs.

2.2 Fonds de recherche du Québec

Les Fonds de recherche du Québec (FRQ) constituent la principale source de financement des bourses d'études pour les personnes inscrites aux cycles supérieurs au Québec, et l'un des piliers du système de formation à la recherche. Or, le financement des FRQ stagne depuis plus de 15 ans, à l'exception d'une légère augmentation des bourses en 2023²², tandis que le nombre de candidatures admissibles a bondi de 39 % en cinq ans. Le résultat est une contraction importante du taux d'octroi, soit la proportion des demandes admissibles qui reçoivent un financement.

Selon les résultats préliminaires du concours 2025-2026, ce taux d'octroi est tombé à 25,0 % tous secteurs confondus, comparativement à 34,9 % à 43,3 % selon les domaines en 2017-2018²³. En pratique, cela signifie que trois personnes étudiantes sur quatre dont la demande est jugée admissible par les comités d'évaluation se voient refuser une bourse, non pas parce que leur projet est insuffisant, mais faute de financement.

21 Ibid. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/budget-du-quebec-2026-2027-un-mouvement-dans-la-bonne-direction-891131600.html>

22 Fonds de recherche du Québec (FRQSC). Le FRQSC investit 72,6 M\$ dans les octrois 2024-2025. Gouvernement du Québec, 30 avril 2024. <https://frq.gouv.qc.ca/le-frqsc-investit-726-m-dans-les-octrois-2024-2025/>

23 Fonds de recherche du Québec (FRQ). Offres de financement : concours 2025-2026. Gouvernement du Québec, avril 2025. <https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2025/04/offres-de-financement-2025-2026-1.pdf> Fonds de recherche du Québec (FRQ). Offres de financement : concours 2020-2021. Gouvernement du Québec, 2021. <https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2025/05/offres-de-financement-2021-2022.pdf>

Dans le domaine Société et culture au doctorat, 1 321 demandes sur 1 423 admissibles ont été recommandées par le comité d'évaluation, mais seulement 343 ont reçu une offre de financement en 2025-2026²⁴. Le Québec prive ainsi de financement des dizaines de chercheuses et chercheurs en formation dont les projets ont pourtant passé le filtre de l'évaluation par les pairs.

Cette stagnation du financement contraste vivement avec les engagements du gouvernement fédéral, qui a procédé dans son budget 2024 à un rehaussement significatif des bourses offertes par ses organismes subventionnaires. Les bourses provinciales s'élèvent désormais à 20 000 \$ à la maîtrise et 25 000 \$ au doctorat, contre respectivement 27 000 \$ et 40 000 \$ au fédéral, un écart de 35 % à la maîtrise et de 60 % au doctorat. Cette disparité nuit à l'attractivité du Québec pour la recherche étudiante et contribue à la fuite de talentueuses chercheuses et chercheurs vers d'autres provinces ou vers le fédéral.

Au-delà du volume de bourses, les montants eux-mêmes demeurent insuffisants pour couvrir les frais de subsistance dans les grandes villes québécoises. Une bourse doctorale de 25 000 \$ brut représente environ 2 083 \$ par mois avant impôt, alors que les dépenses mensuelles moyennes d'une personne étudiante dépassaient déjà 2 370 \$ en 2022. Cette inadéquation oblige de nombreuses personnes boursières aux cycles supérieurs à cumuler leur bourse avec d'autres sources de revenus, au détriment de leur progression académique et de leur bien-être.

Revendication : Que le gouvernement du Québec augmente le financement des Fonds de recherche du Québec afin de financer l'ensemble des demandes de bourses recommandées par les comités d'évaluation, tant à la maîtrise qu'au doctorat, et d'augmenter la valeur des bourses pour les aligner sur les standards fédéraux établis dans le budget 2024.

2.3 Intelligence artificielle en enseignement supérieur

L'intelligence artificielle (IA) générative transforme à une vitesse sans précédent les pratiques de l'enseignement, de l'apprentissage et de la recherche dans les universités québécoises. Pour les personnes étudiantes aux cycles supérieurs, ces transformations sont particulièrement significatives : elles touchent à la fois la façon dont elles conduisent leurs recherches, produisent leurs travaux, interagissent avec leurs directrices et directeurs de recherche, et se positionnent sur le marché du travail académique.

Dans un avis conjoint publié en avril 2024, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) et la Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST) recommandent au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) de s'assurer que la capacité d'anticipation des établissements à l'égard du numérique soit pérenne, continue et articulée dans ses différents régimes budgétaires et financiers²⁵.

24 Ibid. <https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2025/05/offres-de-financement-2021-2022.pdf>

25 Conseil supérieur de l'éducation (CSE) et Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST), *Intelligence artificielle générative en enseignement supérieur : enjeux pédagogiques et éthiques*. Gouvernement du Québec, avril 2024. <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2024/04/50-0566-RP-IA-generative-enseignement-superieur-enjeux-ethiques.pdf>

Les deux organismes préconisent notamment des projets pilotes et des expérimentations dans les établissements pour développer des pratiques d'intégration pédagogique efficaces de l'IA.

Le Conseil de l'innovation du Québec (CIQ), dans son rapport de 2024, souligne que les fonds actuellement alloués ne permettent d'explorer qu'une fraction des nombreux défis que pose l'IA dans le secteur de l'éducation²⁶. Le CIQ recommande au gouvernement d'investir davantage dans la recherche sur l'IA, particulièrement dans le domaine des sciences humaines et sociales, qui sont souvent en retard sur l'adaptation à ces technologies par rapport aux sciences naturelles et à l'ingénierie.

Pour les personnes étudiantes aux cycles supérieurs, les enjeux sont multiples et spécifiques. La question de l'intégrité académique dans un contexte de recherche se pose différemment qu'en premier cycle : il s'agit non seulement de l'utilisation de l'IA pour rédiger des travaux, mais aussi de la gestion des données de recherche, de la reproductibilité des résultats obtenus avec l'aide de modèles d'IA, et de la transparence dans la déclaration des outils utilisés. Les universités québécoises se retrouvent actuellement en mode réactif, faute de cadres institutionnels clairs et de ressources suffisantes pour accompagner cette transition.

Revendication : Que le gouvernement du Québec établisse un financement permanent pour soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans leur adaptation aux transformations engendrées par l'intelligence artificielle en enseignement et en recherche, et pour soutenir la recherche sur ses répercussions en matière d'apprentissage, d'intégrité académique et de gouvernance des données scientifiques.

26 Conseil de l'innovation du Québec (CIQ). Prêt pour l'IA : Répondre au défi du développement et du déploiement responsables de l'IA au Québec. 2024. https://conseilinnovation.quebec/wp-content/uploads/2024/02/Rapport_IA_CIQ-1.pdf

Thème 3 : Communautés étudiantes

La communauté étudiante aux cycles supérieurs de l'Université Laval est diverse et plurielle. Elle inclut des personnes venant de tous les coins du Québec, du Canada et du monde entier, des personnes issues des Premiers Peuples, des personnes en situation de handicap, des parents aux études, et bien d'autres. Cette diversité est une richesse, mais elle implique aussi que les enjeux ne sont pas vécus de la même façon par toutes et tous. Ce thème aborde deux communautés dont les besoins spécifiques méritent une attention et des politiques publiques adaptées.

3.1 Communauté étudiante internationale

Les personnes étudiantes internationales constituent une composante essentielle de la communauté universitaire québécoise, contribuant non seulement à la diversité intellectuelle et culturelle des établissements, mais aussi à leur viabilité financière et à la vitalité de leurs programmes de recherche. Or, les politiques migratoires mises en place depuis 2024 ont provoqué une contraction sans précédent des effectifs étudiants internationaux dans les universités québécoises, avec des conséquences graves et durables pour les établissements et pour les personnes elles-mêmes.

Les chiffres sont éloquentes. Dans l'ensemble des universités québécoises, on notait une baisse de 45,9 % des demandes d'admission en provenance de l'international en date de juin 2025²⁷. À l'Université Laval spécifiquement, les demandes d'admission internationales ont chuté de 59 % en un an, passant de 18 679 à 7 611 entre l'automne 2024 et l'automne 2025. Les nouvelles inscriptions internationales sont passées de 1 740 à 1 024 à l'automne 2025, soit une baisse de 41 % depuis 2023, selon les données publiées par ULaval Nouvelles²⁸. Cette diminution fragilise des programmes entiers de recherche aux cycles supérieurs, particulièrement dans des domaines où les effectifs internationaux représentent une proportion importante des étudiantes et étudiants.

Cette situation découle de deux décisions politiques majeures. D'abord, l'adoption en décembre 2024 de la Loi 74 (Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers), qui octroie au gouvernement le pouvoir de plafonner le nombre de Certificats d'acceptation du Québec (CAQ) par établissement²⁹.

Ensuite, en novembre 2025, dans le cadre de sa Planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029, le gouvernement a confirmé l'abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), volet Diplômés, qui constituait la principale voie d'accès prévisible à la résidence permanente pour les personnes ayant étudié au Québec³⁰.

27 Goudreault, Z. Inquiétude au Québec devant la chute marquée du nombre d'étudiants internationaux. Le Devoir, 11 juin 2025. <https://www.ledevoir.com/societe/education/889759/inquietude-palpable-quebec-devant-chute-marquee-nombre-etudiants-internationaux>

28 ULaval Nouvelles. Politiques migratoires : chute de 41 % des inscriptions internationales. 22 octobre 2025. <https://nouvelles.ulaval.ca/2025/10/22/politiques-migratoires-chute-de-41percent-des-inscriptions-internationales-81ca4a63-d478-44c3-9f70-35ad66e49ef0>

29 Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Tableaux de suivi du nombre maximal de demandes de sélection temporaire pour études : Version du 10 mars 2026. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/TAB_SuivisDemandes_EtudiantsEtrangers.pdf

30 Bussi res McNicoll, F. Immigration : Qu bec sourd aux demandes du milieu coll gial et universitaire. Radio-Canada, 6 novembre 2025. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2205991/immigration-quebec-sourd-demandes-college-universite>

Ces politiques méconnaissent la contribution économique, sociale et scientifique des personnes étudiantes internationales. En 2024-2025, leurs droits de scolarité majorés représentaient 6,9 % du budget de fonctionnement des universités selon le Système d'information financière des universités (SIFU)³¹. À l'Université Laval, une personne étudiante internationale de premier cycle paie environ sept fois plus qu'une personne québécoise par crédit universitaire (906,35 \$ contre 130,39 \$)³². La contraction de leurs effectifs crée donc un choc budgétaire considérable pour les établissements, qui répercute ses effets sur l'ensemble de la communauté universitaire.

L'abolition du PEQ prive par ailleurs ces personnes d'une voie d'intégration reconnue et éprouvée. Avant son abolition, le programme reconnaissait que les personnes diplômées au Québec, après plusieurs années d'études et de vie dans la province, possédaient déjà les qualités nécessaires pour une intégration réussie. Désormais, elles doivent s'inscrire dans le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), qui impose un système de pointage complexe sans garantie de sélection et exige un minimum d'une année d'expérience de travail dans la profession principale³³.

Revendication : Que le gouvernement du Québec rétablisse sans délai le Programme de l'expérience québécoise Volet diplômés, permettant aux personnes diplômées au Québec d'obtenir rapidement le certificat de sélection du Québec après la fin de leurs études, sans exigence supplémentaire d'expérience de travail.

Revendication : Que le gouvernement du Québec cesse d'imposer des quotas d'émission de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) par université, reconnaissant que cette mesure nuit à la capacité des établissements d'attirer les meilleures chercheuses et chercheurs internationaux.

Revendication : Que le gouvernement du Québec instaure un prix plafond sur les frais de scolarité de la communauté étudiante internationale afin d'assurer la prévisibilité budgétaire des personnes étudiantes et de maintenir l'attractivité du Québec à l'échelle internationale.

31 Gouvernement du Québec. Système d'information financière des universités (SIFU), 2025. <https://www.quebec.ca/education/universite/services-administratifs-universites/regles-budgetaires-reddition-compte-universites/systeme-information-financiere-universites>

32 Ibid. <https://www.quebec.ca/education/universite/services-administratifs-universites/regles-budgetaires-reddition-compte-universites/systeme-information-financiere-universites>

33 Braham, E. et Diallo, D. Portrait de l'immigration temporaire : Attraction et rétention des étudiants étrangers au Québec. Institut du Québec, 2023. <https://institutduquebec.ca/content/publications/portrait-de-limmigration-temporaire-attraction-et-retention-des-etudiants-etrangers-au-quebec/20230518-idq-etudiantsetrangers.pdf>

3.2 Communauté étudiante autochtone

L'accès à l'enseignement supérieur pour les personnes issues des Premiers Peuples demeure l'un des enjeux d'équité les plus importants du système éducatif québécois. Les inégalités sont documentées et persistantes. Selon le Recensement 2021 de Statistique Canada, 30,7 % des Autochtones du Québec détiennent une certification ou un diplôme collégial ou universitaire, contre 48,4 % chez les allochtones. L'écart est encore plus prononcé au niveau universitaire : 12,7 % contre 29,5 %³⁴. Ces données traduisent des décennies d'obstacles systémiques qui n'ont pas été pleinement surmontés malgré les efforts consentis.

Une enquête de l'Université du Québec menée auprès des personnes étudiantes autochtones du réseau UQ en 2022 révèle le profil particulier de cette population : 41 % ont des responsabilités parentales (contre 23,7 % chez les allochtones), 61,8 % accèdent au premier cycle après l'âge de 25 ans (contre 41,3 %), et seulement 46,2 % estiment avoir une bonne préparation aux études universitaires (contre 60,1 % chez les allochtones). Ces données illustrent des parcours moins linéaires, souvent marqués par des responsabilités familiales précoces, des interruptions d'études et une transition vers le milieu universitaire qui s'effectue dans un contexte de choc culturel, d'isolement et parfois de discrimination.

Le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) a identifié dans son rapport de 2020 plusieurs facteurs aggravants : les obstacles linguistiques pour les personnes dont la langue première n'est pas le français, la crainte de faire face au racisme en milieu universitaire, et l'insuffisance des services institutionnels adaptés³⁵. De nombreuses initiatives de soutien reposent sur un financement précaire et des contrats temporaires, compromettant leur continuité. La subvention spécifique prévue dans les règles budgétaires des universités (mesure 2.4.2, Membres des communautés autochtones) s'élève à 7,09 M\$ pour l'ensemble du réseau, avec des montants variant de 100 000 \$ à 753 615 \$ selon les universités³⁶, des sommes clairement insuffisantes face à l'ampleur des besoins.

Un projet transformateur est cependant en cours de développement. En février 2025, le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) a annoncé un partenariat historique avec l'ensemble des universités québécoises pour la création de la Maison des savoirs, premier établissement d'enseignement universitaire par et pour les Premiers Peuples au Québec³⁷. Ce projet vise à offrir des programmes spécialisés intégrant les langues autochtones et les savoirs traditionnels, dans un environnement favorisant la sécurité culturelle, avec une approche hybride tenant compte de l'éloignement géographique de nombreuses communautés.

34 Statistique Canada. Recensement 2021 : Scolarité chez les Autochtones. ICÉA, Indicateur 28a, 2023. https://apprendre-agir.icea.gc.ca/index.php/INDICATEUR_28a

35 Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ). Favoriser la persévérance et la réussite éducative des étudiants autochtones au postsecondaire. 2020. https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?id=248103

36 Ministère de l'Enseignement supérieur. Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec 2025-2026, mesure 2.4.2. 2025. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Universites/Services-administratifs-universites/Regles-budgetaires-universites-calcul-subventions-2025-2026-juin-2025.pdf>

37 Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN). La première université des Premiers Peuples au Québec prend forme. Communiqué, février 2025. <https://cepn-fnec.ca/wp-content/uploads/2025/02/Communique-maison-savoir.pdf>

Le plan d'affaires doit être déposé d'ici 2027. L'ÆLIÉS appuie pleinement ce projet et demande au gouvernement de s'engager formellement à le financer.

Revendication : Que le gouvernement du Québec augmente les subventions de soutien aux personnes étudiantes autochtones dans les universités et finance des initiatives permettant de développer des ressources pédagogiques adaptées aux réalités des Premiers Peuples dans l'ensemble des domaines d'études.

Revendication : Que le gouvernement du Québec s'engage à financer la mise en œuvre de la Maison des savoirs à la suite du dépôt du plan d'affaires prévu en 2027, ainsi qu'à apporter les ajustements réglementaires nécessaires à son fonctionnement.

Revendication : Que le gouvernement du Québec reconnaisse pleinement le droit des Premiers Peuples à l'autodétermination éducative et appuie concrètement le développement de programmes éducatifs conçus par et pour les Premiers Peuples, en harmonie avec leurs langues, leurs traditions et leurs pédagogies distinctes.

Thème 4 : Sécurité et bien-être sur les campus

Un campus doit être un lieu d'épanouissement intellectuel, personnel et social pour l'ensemble de la communauté qui le compose. Or, deux enjeux majeurs compromettent actuellement cet idéal pour de nombreuses personnes étudiantes aux cycles supérieurs : les violences à caractère sexuel, qui demeurent préoccupantes malgré les avancées législatives des dernières années, et la détresse psychologique, dont les niveaux restent élevés et documentés. Ces deux enjeux sont étroitement liés à des facteurs structurels, soit la précarité financière, la pression académique et les relations de pouvoir dans l'encadrement, qui nécessitent des réponses systémiques.

4.1 Violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel (VACS) dans le milieu universitaire constituent un problème de sécurité sérieux, documenté et persistant. Selon des données de Statistique Canada publiées en 2020, une personne étudiante sur dix est agressée sexuellement dans un contexte d'études postsecondaires³⁸. Ces violences touchent de manière disproportionnée les femmes, les personnes 2SLGBTQIA+, les personnes issues des communautés racisées, et les personnes étudiantes en situation de vulnérabilité ; catégories surreprésentées parmi la communauté étudiante aux cycles supérieurs.

La Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, adoptée en 2017³⁹, constitue une avancée importante : elle impose à chaque établissement de se doter d'une politique de prévention et de traitement des plaintes. L'Université Laval s'est dotée de la sienne en 2022⁴⁰. Cependant, l'efficacité de ces politiques demeure difficile à évaluer faute de données probantes à l'échelle nationale. C'est précisément ce vide que devait combler l'enquête nationale planifiée par le ministère de l'Enseignement supérieur et dont le financement a été résilié en juillet 2024, pour des raisons budgétaires, malgré les engagements pris dans le Plan d'action contre les violences sexuelles en enseignement supérieur 2022-2027⁴¹.

La décision d'annuler cette enquête est particulièrement problématique. Sans données nationales comparables dans le temps, il est impossible de savoir si les investissements consentis dans la prévention et le traitement des VACS portent leurs fruits, si certains établissements ou programmes présentent des risques plus élevés, ou si certaines populations sont particulièrement vulnérables. Intégrer quelques questions à une enquête sur la santé mentale, comme le gouvernement l'a proposé en remplacement, ne peut pas remplacer une étude approfondie spécifiquement conçue pour documenter cet enjeu.

38 Statistique Canada. Une étudiante sur dix a été agressée sexuellement dans un contexte d'études postsecondaires. 14 septembre 2020. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/200914/dq200914a-fra.pdf>

39 Gouvernement du Québec. Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. 2017. <https://www.quebec.ca/education/accompagnement-etudiants/soutien-etablissements/violence-intimidation/prevenir-contrer-violences-caractere-sexuel-enseignement-superieur>

40 Université Laval. Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel à l'Université Laval. 2022. https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents_officiels/Politiques/Politique_prevenir_combattre_violences_caractere_sexuel.pdf

41 Dion-Viens, D. Restrictions budgétaires en enseignement supérieur : la lutte contre les violences sexuelles écope, s'insurge l'Union étudiante du Québec. Journal de Québec, 19 février 2025. <https://www.journaldequebec.com/2025/02/19/restrictions-budgetaires-en-enseignement-superieur-la-lutte-contre-les-violences-sexuelles-ecope-sinsurge-lunion-etudiante-du-quebec>

Aux cycles supérieurs, la problématique des VACS prend une dimension supplémentaire liée aux relations de supervision. La relation entre une personne étudiante et sa directrice ou son directeur de recherche est structurellement asymétrique : la personne étudiante dépend de son directeur ou de sa directrice pour l'avancement de sa thèse, pour ses lettres de recommandation, pour ses opportunités de publication et pour son insertion professionnelle dans le milieu académique. Cette dépendance crée des conditions dans lesquelles le consentement libre et éclairé à une relation intime est structurellement compromis. Plusieurs établissements se contentent d'encadrer ces relations plutôt que de les interdire formellement, ce qui est insuffisant.

Revendication : Que le gouvernement du Québec finance et réalise une enquête nationale complète sur les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur, indépendante de l'enquête sur la santé mentale, afin d'obtenir des données probantes pour orienter les politiques de prévention et d'intervention.

Revendication : Que le gouvernement du Québec interdise les relations intimes en contexte de rapport d'autorité dans le milieu de l'enseignement supérieur, en imposant cette disposition dans les codes de conduite de tous les établissements, avec une attention particulière aux relations de supervision aux cycles supérieurs.

Revendication : Que le gouvernement du Québec crée un programme de soutien financier destiné aux associations étudiantes et aux organismes œuvrant en prévention et accompagnement des VACS dans le milieu de l'enseignement supérieur.

4.2 Santé mentale étudiante

La détresse psychologique des personnes étudiantes aux cycles supérieurs est un enjeu de santé publique sérieux, documenté par des données scientifiques récentes. En novembre 2024, l'Observatoire sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (OSMÉES) a mené la première phase de son enquête nationale Temps pour toi dans 77 établissements d'enseignement supérieur québécois, recueillant les réponses de 32 790 personnes étudiantes. Les résultats préliminaires publiés en mai 2025 brossent un portrait préoccupant : 42,9 % des répondantes et répondants présentaient un trouble d'anxiété généralisée probable, et 46,6 % un épisode dépressif majeur probable au moment de l'enquête. Seulement 27,9 % présentaient un niveau optimal de bien-être⁴².

À l'Université Laval spécifiquement, les données rendues publiques en janvier 2026 confirment ces tendances : 36,5 % des répondantes et répondants présentent des symptômes d'anxiété, 37,9 % des symptômes dépressifs, et près d'une personne étudiante sur deux a ressenti le besoin de recevoir de l'aide pour sa santé mentale ou émotionnelle.

⁴² Observatoire sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (OSMÉES). Enquête nationale québécoise sur la santé mentale étudiante, Temps pour toi : résultats préliminaires. Mai 2025. <https://osmees.ca/enquete-sur-la-sante-mentale-etudiante-en-enseignement-superieur/>

Parmi celles-ci, 8,1 % n'ont pas réussi à obtenir l'aide dont elles avaient besoin au service psychosocial de l'Université⁴³. L'ÆLIÉS avait elle-même mobilisé sa communauté pour la participation à cette enquête, aux côtés de la CADEUL et de la direction de l'Université.

L'enquête de l'OSMÉES met en lumière un lien direct entre stress financier et détresse psychologique : plus les personnes étudiantes rapportent un stress financier important, plus les proportions de symptômes anxieux et dépressifs augmentent et plus les proportions de santé mentale florissante diminuent. Parmi les personnes étudiantes vivant un grand stress financier, 60,8 % à l'université présentent une prévalence élevée de symptômes anxieux et 63,5 % de symptômes dépressifs⁴⁴. Cela illustre l'interdépendance entre les enjeux de précarité économique traités dans le Thème 1 et les enjeux de santé mentale.

Les personnes étudiantes aux cycles supérieurs font face à des facteurs de stress spécifiques qui s'ajoutent aux pressions générales : l'isolement propre au travail de recherche, la pression de publication, la dépendance à la relation de supervision, l'incertitude quant aux débouchés professionnels dans un marché académique compétitif, et la durée prolongée des études qui retarde l'accès à une stabilité financière et personnelle. Ces facteurs justifient une attention particulière aux réalités des cycles supérieurs dans les politiques de soutien à la santé mentale.

Le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (PASMÉ) 2021-2026 a représenté un investissement de 53,4 M\$ sur cinq ans⁴⁵. Ce plan a permis de soutenir la mise en place de services sur les campus, de financer l'OSMÉES et d'améliorer la coordination entre les établissements et les ressources communautaires. Il arrive à échéance en 2026. Son renouvellement est essentiel pour maintenir les acquis et poursuivre les progrès. La seconde phase de l'enquête nationale de l'OSMÉES, prévue en 2026-2027, permettra d'évaluer l'évolution de la situation, mais encore faut-il que les services soient maintenus d'ici là.

Revendication : Que le gouvernement du Québec reconduise le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur pour la période 2026-2031, avec des investissements annuels moyens au moins équivalents à ceux de la période 2021-2026, indexés à l'inflation, et avec une attention particulière aux réalités spécifiques des cycles supérieurs.

43 ULaval Nouvelles. Santé mentale étudiante à l'Université Laval : des défis persistants, mais des solutions concrètes. 15 janvier 2026. <https://nouvelles.ulaval.ca/2026/01/15/sante-mentale-etudiante-a-l-universite-laval-des-defis-persistants-mais-des-solutions-concretes-67912c55-f55f-477b-aa88-42646bc7e9d5>

44 Université du Québec. Enquête sur la santé mentale étudiante collégiale et universitaire de l'OSMÉES : des constats qui invitent à poursuivre les efforts actuels. Décembre 2025. <https://reseau.uquebec.ca/fr/a-propos/salle-de-presse/actualites/enquete-sur-la-sante-mentale-etudiante-collegiale-et-universitaire>

45 Gouvernement du Québec. Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026 (PASMÉ). Ministère de l'Enseignement supérieur, 2021. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/PASME.pdf> Ministère de l'Enseignement supérieur. Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec 2025-2026, p. 16. 2025. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Universites/Services-administratifs-universites/Regles-budgetaires-universites-calcul-subventions-2025-2026-juin-2025.pdf>

Thème 5 : Environnement et mobilité durable

La communauté étudiante aux cycles supérieurs est directement concernée par la protection du territoire et par la cohérence des choix climatiques, énergétiques et d'aménagement que fait le Québec. Considérant que cette population est majoritairement composée de jeunes, elle sera l'une de celles qui devra le plus longtemps composer avec les conséquences des changements climatiques et des choix d'infrastructures pris aujourd'hui. Ce thème aborde trois enjeux prioritaires pour l'ÆLIÉS : les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec, l'opposition à tout projet de pipeline ou de gazoduc traversant le territoire québécois, et l'opposition au projet de troisième lien routier entre Lévis et Québec.

5.1 Réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec

Le Canada est signataire de l'Accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2 °C, de préférence à 1,5 °C, par rapport au niveau préindustriel. Pour respecter cet objectif, le GIEC estime qu'une réduction de 43 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre est nécessaire d'ici 2030 par rapport au niveau de 2019⁴⁶. La cible que s'est donnée le Québec est plutôt modeste en comparaison : initialement fixée à 2030, elle a été repoussée à 2035 et ne représente qu'une réduction de 37,5 % par rapport aux émissions de 1990⁴⁷. Pour l'ÆLIÉS, en repoussant cette échéance de cinq ans, le gouvernement admet implicitement son incapacité à respecter ses propres engagements climatiques.

Plus préoccupant encore, les mesures prévues dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030 ne couvrent qu'environ 65 % des objectifs totaux de réduction que le gouvernement s'est lui-même fixés, ce qui illustre l'écart entre les engagements pris et les moyens réellement déployés pour les respecter⁴⁸. Cet écart s'est d'ailleurs creusé davantage : dans le cadre de sa mise à jour économique de novembre 2025, le gouvernement du Québec a annoncé vouloir assouplir les règles de son marché du carbone, permettant aux entreprises de payer moins cher pour leurs droits d'émission⁴⁹. Pour l'ÆLIÉS, le marché du carbone demeure un levier essentiel pour financer la transition énergétique de la province, et l'assouplir revient à se priver d'un outil important au moment même où les défis climatiques exigent des actions d'envergure plutôt qu'un recul.

Revendication : Que le gouvernement du Québec revoie à la hausse ses cibles de réduction des émissions de GES et planifie des investissements considérables pour atteindre ces nouvelles cibles.

Revendication : Que le gouvernement du Québec maintienne son marché du carbone sans en assouplir les règles.

46 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Agir sans attendre pour le climat : la clé d'un avenir viable. 2023. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2023/03/IPCC_AR6_SYR_PressRelease_fr.pdf

47 Lecomte, A. M. Québec repousse de cinq ans son objectif de réduire les GES de 37,5 %. Radio-Canada, 22 janvier 2026. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2222401/quebec-recule-objectifs-cible-ges>

48 Gouvernement du Québec. Plan de mise en œuvre 2025-2030 du Plan pour une économie verte 2030. 2025. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-mise-oeuvre-2025-2030.pdf>

49 Chouinard, T. et Lecavalier, C. Des baisses de cotisation et le prix du carbone moins cher. La Presse, 25 novembre 2025. <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2025-11-25/mise-a-jour-economique/des-baisses-de-cotisation-et-le-prix-du-carbone-moins-cher.php>

5.2 Opposition aux projets de pipeline et de gazoduc

En février 2026, l'Assemblée nationale a débattu d'une motion demandant au Québec d'affirmer son opposition à un projet de pipeline et d'usine de gaz naturel liquéfié porté par Marininvest Énergie, une filiale d'une société énergétique norvégienne. Le projet prévoit la construction d'un gazoduc de près de 1 000 kilomètres reliant l'Ontario à Baie-Comeau, traversant une grande partie du territoire québécois pour rejoindre le réseau transcanadien existant, où serait construite une usine de liquéfaction destinée à l'exportation vers l'Europe. La motion, déposée par Québec solidaire, a été rejetée par la Coalition avenir Québec et le Parti libéral du Québec, tandis que Québec solidaire et le Parti québécois s'y sont montrés favorables⁵⁰.

Ce projet rappelle directement celui de GNL Québec et de son gazoduc Gazoduq, un projet similaire de plus de 780 kilomètres qui aurait traversé l'habitat de plusieurs espèces fauniques en situation précaire et menacé la population de bélugas du Saint-Laurent, avant d'être abandonné par ses promoteurs à la suite d'une forte mobilisation citoyenne⁵¹. Pour l'ÆLIÉS, l'apparition d'un nouveau projet de nature comparable seulement quelques années plus tard démontre que la vigilance doit rester constante : qu'il s'agisse d'un pipeline transportant du pétrole ou d'un gazoduc destiné à l'exportation de gaz naturel liquéfié, ce type d'infrastructure engage le Québec pour des décennies dans une dépendance aux énergies fossiles, à contre-courant des efforts de transition énergétique que la province doit prioriser.

Revendication : Que le gouvernement du Québec s'oppose formellement à tout projet de pipeline ou de gazoduc traversant le territoire québécois, y compris le projet de Marininvest Énergie.

5.3 Mobilité durable : opposition au troisième lien Québec-Lévis

En juin 2024, la CDPQ Infra a présenté son Plan directeur de mobilité Circuit intégré de transport express (CITÉ), fruit d'une analyse de près de 1 000 documents et de rencontres avec 172 parties prenantes. Ce plan propose de déployer, en trois phases, un réseau de près de 100 kilomètres de corridors dédiés au transport collectif, avec un tramway comme colonne vertébrale, plutôt que d'ajouter de la capacité routière entre les deux rives. Selon la CDPQ Infra elle-même, l'analyse des différents corridors envisagés pour un lien routier conclut que les gains de mobilité ne justifient, pour aucun d'entre eux, la construction d'un tel lien⁵².

L'ÆLIÉS partage ce constat : le projet de troisième lien autoroutier entre Lévis et Québec repose sur une logique dépassée, qui tend à accentuer la congestion à moyen terme plutôt qu'à la résoudre durablement, tout en favorisant l'étalement urbain et l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre liées au transport⁵³.

⁵⁰ La Presse Canadienne. Motion contre un pipeline qui traverserait le Québec : les partis se positionnent. La Presse, 19 février 2026. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2026-02-19/motion-contre-un-pipeline-au-quebec/les-partis-se-positionnent.php>

⁵¹ Nature Québec. Non au projet de GNL Québec. <https://naturequebec.org/campagnes/non-gnl-quebec/>

⁵² CDPQ Infra. Circuit intégré de transport express (CITÉ). 2024. <https://cdpqinfra.com/fr/cite>

⁵³ Ouellette-Vézina, H. Troisième lien autoroutier : pourquoi la Caisse dit non. La Presse, 13 juin 2024. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2024-06-13/troisieme-lien-autoroutier/pourquoi-la-caisse-dit-non.php>

Le dossier demeure d'ailleurs politiquement instable : le corridor central étudié par le gouvernement a lui-même été écarté par la CDPQ Infra de son analyse, et certaines figures politiques de premier plan ont depuis pris leurs distances avec le projet tel qu'envisagé initialement. Plutôt que d'investir des milliards de dollars dans un projet autoroutier, le gouvernement devrait consacrer ces sommes au développement du transport collectif structurant, qui bénéficie directement à la population étudiante en facilitant ses déplacements entre son lieu de résidence et son établissement d'enseignement.

Revendication : Que le gouvernement du Québec abandonne définitivement le projet de troisième lien routier entre Lévis et Québec, et priorise plutôt les investissements dans le transport collectif structurant.

Conclusion

Les quinze (15) revendications présentées dans ce cahier reflètent les priorités de la communauté étudiante aux cycles supérieurs de l'Université Laval à l'approche des élections provinciales d'octobre 2026. Elles sont le fruit d'un travail rigoureux d'analyse, appuyé sur des données primaires provenant d'organismes gouvernementaux, d'instituts de recherche et d'enquêtes scientifiques. Elles traduisent une conviction fondamentale : les personnes étudiantes aux cycles supérieurs ne sont pas seulement des bénéficiaires de politiques publiques, elles en sont aussi les artisanes, en contribuant chaque jour à la production des savoirs qui guident les décisions collectives.

La précarité financière qui frappe la communauté étudiante aux cycles supérieurs n'est pas une fatalité. Elle est le résultat de choix politiques qui peuvent être inversés : rehausser l'aide financière, investir dans le logement abordable, rémunérer le travail des stagiaires. Le sous-financement chronique de la recherche québécoise n'est pas non plus inévitable : augmenter les bourses FRQ et les aligner sur les standards fédéraux est une mesure concrète et chiffrée, dont le coût est connu et justifié. La marginalisation des personnes étudiantes internationales et autochtones n'est pas une nécessité : des politiques d'accueil et d'intégration plus ambitieuses serviraient à la fois l'équité et l'intérêt du Québec. Et l'insécurité qui règne sur les campus en matière de VACS et de santé mentale peut être réduite par des investissements ciblés et des cadres réglementaires adaptés.

L'ÆLIÉS invite l'ensemble des partis politiques à prendre des engagements clairs, chiffrés et publics envers les personnes étudiantes aux cycles supérieurs dans leurs plateformes électorales pour 2026. Elle s'engage à analyser ces engagements et à en informer sa communauté avant le jour du scrutin. Elle rappelle également à ses membres que le vote est un droit et un levier de changement, et que les décisions qui seront prises lors de ces élections entraîneront des conséquences concrètes sur leurs conditions d'études, de recherche et de vie pour les années à venir.



Association des étudiantes et des étudiants
de Laval inscrits aux études supérieures

